



Déclaration de décès

Vérfié le 30 novembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La déclaration de décès est une démarche qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation. La démarche est obligatoire.

Service-Public.fr FAMILLE

DÉCÈS D'UN PROCHE

Guide des démarches

DANS LES 24 HEURES*

- ✓ **Obtenir un certificat médical de décès**
Après de l'hôpital, la maison de retraite, ou le médecin (si visite à domicile).
- ✓ **Faire une déclaration de décès en mairie du lieu du décès**
Justificatifs : certificat de décès, pièces d'identité du défunt et du déclarant. Demander des copies de l'acte de décès.
**hors dimanches et jours fériés*

DANS LES 48 HEURES

- ✓ **Vérifier s'il existe un contrat obsèques**
Si le défunt en avait souscrit un, prévenir l'organisme concerné.
- ✓ **Choisir l'organisme de pompes funèbres**
Liste affichée en mairie, dans les établissements de santé, les chambres mortuaires et funéraires. Devis écrit gratuit obligatoire.
À savoir : gratuité de la chambre mortuaire les 3 premiers jours suivant le décès dans un établissement de santé (public ou privé).

DANS LES 6 JOURS*

Déroulement des obsèques
Dans le respect des volontés du défunt (crémation, enterrement).
Si besoin, achat d'une concession dans un cimetière (se renseigner auprès de la mairie)
À savoir : possibilité d'obtenir **jusqu'à 5 000 €** de la banque qui gère les comptes du défunt, sur présentation de la facture réglée.
**hors dimanches et jours fériés*

DANS LES 10 JOURS*

Prévenir les organismes payeurs

- ✓ **Employeur** si le défunt était salarié ou fonctionnaire
- ✓ **Pôle Emploi** s'il était au chômage
- ✓ **Caisses de retraite** s'il était retraité
- ✓ **Assurance maladie** s'il touchait une pension d'invalidité
- ✓ **Caf** s'il touchait une aide au logement ou le RSA
- ✓ **Département** s'il touchait des aides sociales (allocation personnalisée d'autonomie par exemple).

10
JOURS

Et
ensuite

- ✓ **Banque** (blocage des comptes)
- ✓ **Contrats de prévoyance** (assurance décès...)
- ✓ **Notaire** (succession et autres démarches)
- ✓ **Centre des impôts** (déclaration de succession dans les 6 mois, déclaration de revenus dans le délai normal)
- ✓ **Caisses de retraite** (demande de réversion pour le conjoint survivant)
- ✓ **Bailleur** (résiliation du bail) ou **syndic** (règlement des frais de copropriété)

Constatation du décès

Cas général

C'est un médecin qui constate le décès et établit le certificat de décès.

Mort violente

En cas de mort violente (décès accidentel, suicide), la police ou la gendarmerie nationale doit être alertée. Par conséquent, certaines opérations funéraires ne pourront être réalisées qu'après la délivrance d'une autorisation judiciaire (procès-verbal aux fins d'inhumation).

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Commissariat** [↗ \(http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police\)](http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police)
- **Gendarmerie** [↗ \(http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police\)](http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police)

Qui doit faire la déclaration ?

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Décès à domicile

Ce sont les proches qui doivent faire la déclaration de décès : un parent ou toute personne possédant des renseignements sur son état civil.

Décès à l'hôpital, en maison de retraite

L'établissement se charge de la déclaration de décès.

Décès sur la voie publique

Après constat d'un médecin, la personne qui possède les renseignements exacts et complets sur l'état civil du défunt doit faire la déclaration de décès.

Dans certaines situations, lorsque les causes du décès sont suspectes, les forces de l'ordre se chargent de la déclaration de décès. L'officier de police transmet les éléments de son procès-verbal à l'officier d'état civil du lieu où la personne est décédée. Ce dernier rédige l'acte de décès et informe l'officier d'état civil du domicile de la personne décédée.

Comment faire la déclaration ?

La personne qui déclare le décès doit se rendre en mairie avec les documents suivants :

- Sa pièce d'identité
- Si possible, certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la gendarmerie
- Tout document (si elle en possède) concernant l'identité du défunt (livret de famille, pièce d'identité, ou acte de naissance par exemple)

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

À la suite de la déclaration de décès, la mairie établit un **acte de décès** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444>).

Délai

Il n'y a pas de délai pour déclarer un décès à l'état civil

Toutefois, un délai est prévu en cas de décès dans un établissement de santé.

Textes de loi et références

- Code civil : articles 78 à 92 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006136105/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006136105/>)
Acte de décès
- Code général des collectivités territoriales : articles R2213-15 à R2213-20 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006197792/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006197792/>)
Opérations consécutives au décès
- Instruction générale relative à l'état civil (lgrec) du 11 mai 1999 - Annexe [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000647915) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000647915>)
Paragraphe n°423

Services en ligne et formulaires

- Requête - Déclaration judiciaire de décès (après disparition) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42403>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Site d'information sur les cimetières de France [↗](http://www.cimetieres-de-france.fr/) (<http://www.cimetieres-de-france.fr/>)
Ministère chargé de l'économie